

Effectif légal du Conseil : 11
Membres en exercice : 10

COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUILLET 2013

DATE DE CONVOCATION

3 juillet 2013

DATE D'AFFICHAGE

12 juillet 2013

L'an deux mil TREIZE, le 9 juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Philippe HURÉ, Maire.

PRESENTS *Mr Philippe HURÉ, Mr Alain LECOMTE, Mr Benoît OUDIN, Mr Camille DARVILLE, Mr Georges BESSAGUET, Mme Marie-José BOUDET, Mme Nathalie COTILLARD, Mr Frédéric SAYDE, Mme Danielle RAIBALDI*

EXCUSE :

ABSENT : *Mr Franck CARPENTIER*

Secrétaire de séance : Mr Benoît OUDIN

Approbation du PV de la séance du 14 mai 2013

Le procès verbal de la séance du 14 mai 2013 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Création de poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de recruter un adjoint administratif afin de remplacer la secrétaire de Mairie durant son congé maternité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 2e classe pour une durée hebdomadaire de 20 heures ;
- CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2013.

Adhésion au régime d'assurance chômage

Conformément à ce qui a été prévu le Conseil Municipal a décidé de recruter, en contrat à durée déterminée un adjoint administratif pour remplacer la secrétaire de mairie durant son congé maladie et maternité.

Or, il est rappelé que les agents non titulaires ou non statutaires bénéficient, dès six mois de cotisation (sur les douze derniers mois), de l'assurance-chômage versée par Pôle emploi ou par la collectivité employeur si celle-ci n'a pas adhéré.

En cas d'adhésion au régime proposé par Pôle emploi, le montant de la contribution correspond à 6.7 % de la base sécurité sociale des rémunérations brutes des agents concernés. Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans renouvelables par tacite reconduction.

Il est donc proposé que la commune adhère au régime d'assurance-chômage proposé par Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,
Après en voir délibéré DECIDE :

- De demander l'adhésion au Régime d'assurance-chômage pour l'ensemble des ses agents non titulaires ou non statutaires.
- De prévoir l'inscription au budget de la commune des montants correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Informations diverses

- *La rénovation de l'éclairage public sera terminée fin juillet*
- *Les travaux de la 2e opération du contrat rural se déroulent conformément au planning*
- *Monsieur le Maire présente un projet de blason communal auquel les conseillers souhaitent apporter quelques modifications*
- *Comme chaque année un repas est organisé le soir du 13 juillet, l'aide des conseillers municipaux à la préparation de cette soirée est la bienvenue.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 12 juillet 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

**Le Maire,
Philippe HURÉ**

